



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

CARTE DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet
D'ALPES-MARITIMES

Christophe FASILLE

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 26 septembre 2001

ENQUETE DU : 02/02/2009 AU 06/03/2009

APPROBATION DU PPR : 22 JUL. 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



QUALIFICATION DE L'ALEA

I : Zone d'aléa mal déterminé où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

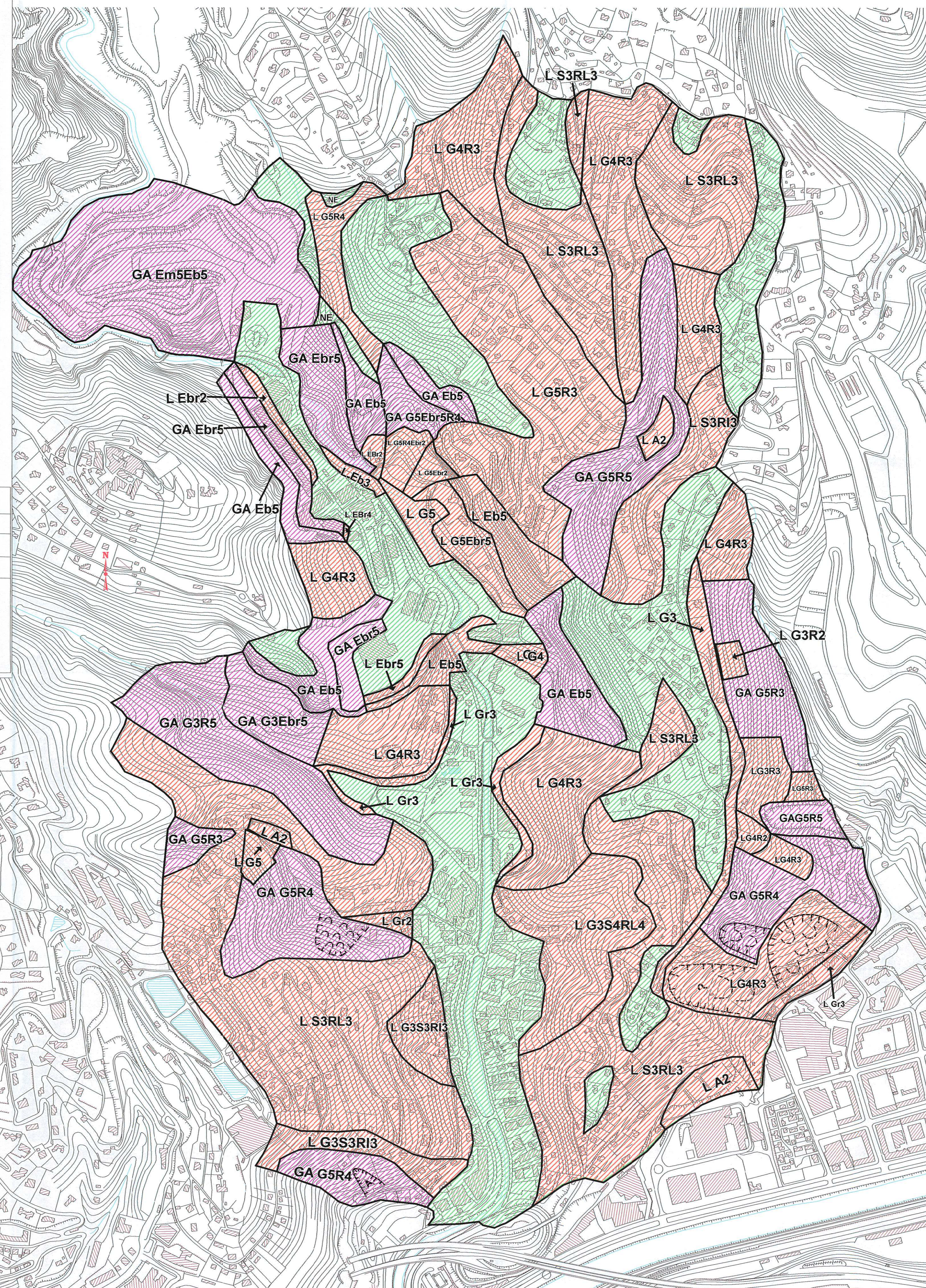
L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressante une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte l'aléa sismique, l'aléa inondation (dont les phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les laves torrentielles.

La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.



LEGENDE DU NIVEAU D'ALEA

2	Aléa mal connu - Incertitude
3	Aléa moyen
4	Aléa important
5	Aléa élevé ou très élevé

Detailed description of the legend: The legend defines five levels of hazard based on the accessibility of determining factors. Level 2 (Aléa mal connu - Incertitude) is for areas with multiple factors but some uncertainties remain. Level 3 (Aléa moyen) is for areas where all factors are accessible and most are recorded. Level 4 (Aléa important) is for areas where all factors are known but intensity is low. Level 5 (Aléa élevé ou très élevé) is for areas where all factors are known and intensity is high.

NATURE DE L'ALEA

Mouvements à intensité moyenne à forte		POTENTIEL
DÉCLARE ANCIEN	ACTUEL	
		G
		Gb
		Gv
		E
		Em
		Eb
		Ep
		Epb
		Ebv
		R
		RL
		C
Mouvements à faible intensité		
		A
		F
		Rp
Zones de réception		
Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).		
Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau de l'aléa		
ex. : Gr 3 aléa moyen de réception d'un glissement.		

Qualification de l'aléa

- GA
- L
- NE